

**2 Politique**

**Diplomatie**

**Le Premier ministre rassure ses interlocuteurs**

SM

Libreville/Gabon

**LE** Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a reçu mardi dernier à son cabinet les ambassadeurs Philippe Autie (France), Hu Changchun (Chine), Abdallah Sbihi (Maroc) et Fevzi Süphan Erkula (Turquie). Ouvrant ce ballet diplomatique, l'ambassadeur de France est allé évoquer avec le chef du gouvernement plusieurs dossiers relatifs à la coopération entre le Gabon et son pays. Notamment aux plans de l'éducation et la culture. La nouvelle convention de partenariat triennal 2017-2020 entre nos deux pays, relative au financement des bourses d'études aux étudiants gabonais a été parmi les sujets abordés. Pour sa part, l'ambassadeur de Chine a transmis à son hôte un message de félicitations du Premier ministre chinois dont il était porteur à son homologue gabonais. Julien Nkoghe Bekale a saisi l'occasion pour présenter au diplomate chinois, ses vœux anticipés de Nouvel An. La date du 5 mai, étant le premier jour de l'année en République populaire de Chine.



Photo : DR

Le chef du gouvernement échangeant avec l'ambassadeur de Chine, SE Hu Changchun...



Photo : DR

... le diplomate français, Philippe Autie.



Photo : DR

Poignée de main entre Adrien Nkoghe Bekale et l'ambassadeur du Maroc, Abdallah Sbihi.



Photo : DR

Avec l'ambassadeur turc, Fevzi Süphan Erkula, le Premier ministre a évoqué la coopération bilatérale.

S'agissant du diplomate marocain, il a fait un tour d'horizon des accords de coopération qui existent entre les deux États frères.

Particulièrement dans le domaine de la formation. Quant à l'ambassadeur turc, Fevzi Süphan Erkula, ses échanges avec le Pre-

mier ministre ont essentiellement porté sur les questions relatives au développement des relations bilatérales entre les

deux États. Au nom du gouvernement gabonais, le Premier ministre a rassuré ses hôtes quant à la stabilité politique

et sécuritaire dans notre pays ; ainsi que sur le fonctionnement régulier des institutions de la République.

**Un mois après la tentative de coup de force du 7 janvier dernier**

**Fin de la garde à vue des mutins aujourd'hui ?**



Photo : F. M. Mombou

Le commando à l'origine du coup d'État raté du 7 janvier 2019.



Photo : F. M. Mombou

La Maison Georges Rawiri.

J. KOMBILE MOUSSAVOU

Libreville/Gabon

**Au regard de la gravité du trouble causé par les mutins, constitutif probablement d'atteinte à la sûreté de l'État, le délai de garde à vue des mutins ne devrait pas excéder trente jours.**

**UN** mois, jour pour jour, après la tentative de coup de force perpétrée, à Libreville, par un groupe de six militaires conduit par le lieutenant Kelly Ondo Obiang, c'est en principe aujourd'hui que la garde à vue des mutins devrait

prendre fin. Ce, au regard des dispositions de l'article 17 alinéa 3 du Code de justice militaire (CJM) qui énonce : "En matière de crimes et délits contre la sûreté de l'État, le délai de garde à vue est porté à un mois".

Va-t-on la prolonger ? Les insurgés vont-ils être officiellement notifiés des charges qui pèsent sur eux, puis placés sous mandat de dépôt ? On devrait le savoir aujourd'hui. En attendant probablement la phase d'instruction puis de jugement qui devraient permettre à tout un chacun d'en savoir réellement un peu plus sur cette affaire

qui, depuis le 7 janvier dernier, suscite moult commentaires et interprétations à travers le pays. Cela d'autant que d'aucuns n'arrivent toujours pas à comprendre comment les insurgés ont pu prendre, avec une apparente facilité, le contrôle d'un studio de Radio Gabon pour diffuser, au petit matin, sur les ondes, des appels à l'insurrection. Ont-ils bénéficié d'une quelconque complicité ? Combien de personnes ont été auditionnées, dans le cadre de l'enquête ? S'agit-il d'un acte isolé ?

Bref, c'est dire qu'il y a véritablement nécessité de

lever tous les doutes entourant cette affaire. Une exigence de transparence utile, au regard de la gravité des événements survenus. Ce qui devrait mettre un terme à toutes les supputations véhiculées ici et là. Surtout que certains observateurs n'hésitent pas à établir un lien de causalité entre cette tentative de putsch et le réaménagement du gouvernement survenu le 30 janvier dernier, à la suite duquel Étienne Massard Kabinda Makaga a été remplacé à la tête du ministère de la Défense nationale par Rose Christiane Ossouka Raponda, ancienne maire de

Libreville. Et dans les jours à venir, avancent-ils, d'autres têtes pourraient tomber. Quoiqu'il en soit, sitôt après la neutralisation des mutins par les éléments des forces loyalistes, la machine judiciaire s'est déployée. Les officiers de police judiciaire militaire (OPJM) n'ont pas, semble-t-il, ménagé leur peine pour essayer de cerner les ressorts de cette affaire. En multipliant les auditions et en remontant le cours des événements. Dans cette quête, les officiers et chefs de brigade ou de poste de la gendarmerie nationale, le procureur de la Répu-

blique près le tribunal de première instance de Libreville, quelques officiers et inspecteurs de la sécurité militaire auront été en première ligne. Vu qu'au regard des dispositions de l'article 14 du CJM, ils sont des OPJM. Et qu'à ce titre, ils procèdent aux enquêtes sur des faits susceptibles d'être constitutifs de crimes, d'atteinte à la sûreté de l'État, commis par les éléments de nos forces de défense et de sécurité. Étant entendu que la police judiciaire militaire est exercée sous l'autorité du ministre de la Défense nationale. Leur travail a-t-il été concluant ?